

Année scolaire 2021- 2022**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1**

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

ÉCOLE : EPPU Marcel Pagnol

Coordonnées de l'école : 8, Allée Paul Riquet – 31150 LESPINASSE

ce.03101596e@ac-toulouse.fr

Direction : MIRANDA-DIOP Valérie

Date de la réunion : 09/11/2021

Ouverture et fermeture de séance : 18h04 – 20h17

Présents

<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Parents élus	Mme Sopena Barbara,
	Mme Savigny Cecilia,
	Mme Moly Sabrina,
	Mme Mourgues Sonia,
	Mme Quesnot Anaïs,
	Mme Diribarne Mayalen,
	M. Massin Jonathan
	Mme Mathonnat Claire,
	Mme Balmette Sandy,
	Mme Cividino Emmanuelle,
	Mme Tichadou Marie-christelle,
	M. Aznay Abdellah
	Mme Nègre Frédérique

ALAE	Mme Loogen Thérésa
	Mme Bellanger Marjorie
Coordonnateur Enfance et Jeunesse	M. Thirion Patrick
Maire	M. Alençon Alain
Conseillère déléguée à l'enfance	Mme BEN BELAÏD Alison
ATSEM	Mme AYRAL Isabelle
Directrice	Mme MIRANDA-DIOP Valérie
Enseignant	Mme LARICE Caroline
Enseignante	Mme SAINTAGNE Alice
Enseignante	Mme DOMINGUES Claire
Enseignante	Mme TERRANCLE Marion
Enseignante	Mme JEAN Muriel
Enseignante	Mme RICHARD Delphine
Enseignante	Mme OUVRIEUX Patricia
Enseignante	Mme ROUMIGUIER Sabrina
Enseignante	Mme MONTEIL Laetitia
Enseignante	Mme FREMON Sandie
Enseignante	Mme HILAIRE Delphine
Enseignante	Mme DEHAUMONT Elodie
Enseignante	Mme WICQUART Stéphanie

Excusés

<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Inspecteur de l'Education Nationale	M. MARQUE Alain

Les axes abordés	Propositions ou conclusions
<p>Introduction</p>	<p>Tour de table des personnes présentes</p> <p>Une rentrée encore particulière car toujours placée sous protocole sanitaire.</p>
<p>1 - Les représentants des parents d'élèves</p>	<p>a) <u>Mot de bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves.</u></p> <p>Nous tenons à remercier les parents d'élèves qui s'investissent pour l'école.</p> <p>Les élections des parents délégués ont eu lieu le vendredi 08 octobre, le bureau de vote a été ouvert de 8h30 à 12h30 grâce aux parents, car la directrice était en classe ce jour-là et non déchargée.</p> <p>b) <u>Résultats aux élections de parents d'élèves, taux de participation :</u></p> <p>Modalité de vote : A l'urne et par correspondance</p> <p>Nombre d'inscrits : 473</p> <p>Nombre de votants : 257</p> <p>Nombre de bulletins blancs ou nuls : 23</p> <p>Nombre de suffrages exprimés (S) : 234</p> <p>Taux de participation : 54.33%</p> <p>13 parents délégués titulaires et 8 parents suppléants.</p> <p>c) <u>Organisation des prochaines élections.</u></p> <p>Les parents délégués souhaitent pouvoir organiser les prochaines élections des parents délégués uniquement par le vote par correspondance et par pli porté. Il n'y a eu que 4 ou 5 parents qui ont voté en présentiel cette année.</p> <p>Etes-vous favorable à cette demande ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parents délégués : oui - La municipalité : oui - L'équipe enseignante : oui <p>Proposition acceptée pour l'année prochaine.</p>
<p>2 - Présentation de la structure et la répartition dans l'école, personnels</p>	<p>a) Les effectifs de l'école : à ce jour, nous accueillons 324 élèves dont 101 élèves en maternelle, répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 classes de maternelle : 1 classe de PS/MS à 25 élèves (Mme

**enseignants,
ATSEMS, AESH,
RASED, ERSH.**

WICQUART), 1 classe de PS/MS/GS à 25 élèves (Mme DEHAUMONT/
Mme BOYER), 1 classe de PS/MS/GS à 25 élèves (Mme HILAIRE/Mme
BOYER) et 1 classe de GS à 26 élèves (Mme FREMON)

4 Atsems secondent les enseignantes des classes maternelles : Mmes AYRAL,
ROCABRUNA, COHEN et MALBERT.

Question des parents délégués : Quel intérêt et quel impact des multi-niveaux
dans les classes de maternelle ?

Enseignantes : choix voulu par les enseignantes exposé au 3^{ème} conseil d'école.
Environ 1/3 de chaque niveau dans les 2 classes concernées. Que des
bénéfices : rentrée très fluide pour les petits, pas de pleurs quasiment car
mélangés avec des grands qui ne pleurent pas. Les enseignantes avaient gardé
des élèves de l'an dernier qui avaient déjà des habitudes et donc la mise au
travail s'est faite plus vite et de façon plus fluide : classe connue, relation de
confiance déjà établie avec la maîtresse...

Moyens et grands très aidants avec les petits, ils leur donnent envie de grandir
et deviennent des référents (ce n'est plus seulement l'enseignante). Au lever de
la sieste les moyens et grands vont en récréation et donc seulement 8 petits au
lever avec leur enseignante ou ATSEM, qui bénéficient d'un atelier. Et pendant
la sieste des petits, les MS et GS sont entre 15 et 18 donc en effectif réduit,
ce qui est intéressant pour travailler.

Chaque enseignant fonctionne de la manière qui lui est propre. Les enseignantes
en triple niveau s'y trouvent très à l'aise. Chaque niveau a son rituel
(PS/MS/GS) et donc chaque élève passe plus souvent qu'en niveau simple. Les
élèves sont vraiment sur de l'aide et pas de la compétition. C'est valorisant. Les
GS sont préparés de la même manière au CP qu'en niveau simple. Ils font comme
les GS du niveau simple et vont évoluer au même rythme. La liaison est faite
avec les enseignantes de CP.

Ce triple niveau permet aussi la différenciation : des moyens peuvent reprendre
des notions avec des petits, des petits en avance peuvent suivre certaines
choses avec des plus grands.

Certaines activités, par exemple sur des projets, sont aussi menées en collectif,
en classe entière.

Les effectifs de cette année font que ces triples niveaux s'y prêtaient bien. Ce
fonctionnement peut éventuellement être reconduit l'an prochain car les
enseignantes n'y voient que du positif pour l'instant, mais cela reste à étudier en
fonction des effectifs.

Il est beaucoup plus facile de lancer la classe si les petits sont mélangés avec
des plus grands.

- 9 classes d'élémentaire : 1 classe de CP à 24 (Mme ROUMIGUIER), 1
classe de CP/CE1 à 24 (Mme MONTEIL), 1 classe de CE1 à 27 (Mme

RICHARD), 1 classe de CE1/CE2 à 25 (Mme OUVRIEUX), 1 classe de CE2 à 26 (Mme JEAN), 1 classe de CE2/CM1 à 24 (Mme TERRANCLE), 1 classe de CM1/CM2 A à 25 élèves (Mme SAINTAGNE), 1 classe de CM1/CM2 B à 24 élèves (Mme LARICE/Mme MIRANDA-DIOP), 1 classe de CM1/CM2 C à 24 élèves (Mme DOMINGUES)

b) 7 AESH accompagnent 13 élèves en situation de handicap : Mmes BRGAN, MAHE, DIXMIER, GONNIER, TIGNOL, LOPEZ et RENAULD, qui sont maintenant gérées par le PIAL 17 (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) dont la coordonnatrice est Mme Julia : sdei31.pial-17@ac-toulouse.fr, les co-pilotes du PIAL restant l'IEN de la circonscription, M. MARQUE ainsi que le chef d'établissement du collège de FENOUILLET, Mme LENZINI

c) Le Psychologue Scolaire est M. PHILIPPON : 06-95-07-17-73

Il intervient sur l'école à la demande des enseignants ou des familles. Il tient à ce que ce soit les familles qui le sollicitent. Ce sont eux qui peuvent déclencher une prise en charge ou un bilan en faisant la démarche de l'appeler.

d) L'enseignante Référente de Scolarité est Mme VIGIER :

referent07.sdei31@ac-toulouse.fr

Elle intervient lors des Equipes de Suivis de Scolarité, qu'elle fixe suivant un calendrier départemental pour les élèves en situation de handicap (inscrits à la MDPH).

e) Pour l'année 2021-2022, les Activités Pédagogiques Complémentaires sont fixées les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 16h00 à 16h45 selon les classes après décision de Monsieur l'Inspecteur malgré la demande faite de pouvoir assouplir les horaires et organiser des APC de 30 minutes de 11h45 à 12h15 pour deux classes de l'école maternelle.

Monsieur l'Inspecteur souhaite organiser une réunion avec les partenaires école, ALAE, mairie et représentants des parents d'élèves début décembre afin de pouvoir discuter des horaires à la fois de l'APC et du temps scolaire pour la rentrée 2022-2023. En effet :

f) Fin de la triennale concernant l'organisation du temps scolaire 1^{er} degré : Nous devons lancer une procédure de consultation pour soit renouveler l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle existe déjà, soit modifier la répartition hebdomadaire des 24 heures de l'enseignement obligatoire si toutefois toutes les conditions requises sont réunies.

Un conseil d'école exceptionnel doit se tenir début janvier pour valider les horaires.

Rappel : le régime de droit commun se compose d'une semaine scolaire

	<p>de 24h00 d'enseignement réparties sur 9 demi-journées avec 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée. La pause méridienne doit avoir une durée minimale de 1h30.</p> <p>L'école est dans ce dispositif avec 9 demi-journées : 5 matinées à 3h00, 4 après-midi à 2h15 et une pause méridienne de 2h00.</p> <p>Les parents d'élèves vont en discuter entre eux pour décider de la suite à donner.</p>
<p>3- La sécurité dans l'école</p>	<p>a) <u>Le risque incendie</u> :</p> <p>1^{er} exercice incendie réalisé le lundi 27 septembre 2021.</p> <p>Le point de rassemblement se situe dans la cour de récréation de l'ALAE, chaque classe ayant son espace bien défini.</p> <p>Un second exercice aura lieu au cours de l'année scolaire mais les élèves et les enseignants ne seront pas tenus informés.</p> <p>b) <u>PPMS</u> :</p> <p>1^{er} exercice PPMS intrusion « se cacher » réalisé le lundi 18 octobre 2021.</p> <p>Ces exercices permettent à chacun de se rappeler les gestes et comportements à adopter en cas de réelle alerte et de réadapter le protocole avec les constats effectués.</p> <p>Un second exercice PPMS risques majeurs (catastrophes naturelles) est prévu courant mars (date à préciser)</p> <p><u>Monsieur le Maire</u> : 2 sirènes installées dans les algecos qui devraient maintenant les entendre, ainsi qu'à l'ALAE. Il faut vérifier leur fonctionnement sans la présence des enfants.</p> <p>c) <u>Le protocole sanitaire</u> :</p> <p>Aucune fermeture de classes en Période 1 et aucun cas rapporté au niveau de l'école ou de l'ALAE. Nous remercions les familles pour leur compréhension et leur respect de l'ensemble des gestes barrières.</p> <p>Les mesures mises en place début septembre (protocole sanitaire niveau 2) sont certes contraignantes, mais ont sans doute permis d'éviter une contrainte supplémentaire, celle d'une fermeture de classe.</p> <p>Dès le lundi 04 octobre, le protocole a été allégé avec le non port du masque dans les locaux et pendant les vacances de la Toussaint, il a encore été allégé au niveau du centre de loisirs : seulement 2 groupes (1 élémentaire et 1 maternelle).</p> <p>Avec l'ALAE, nous avons réfléchi à une organisation par groupes plus importants (par cycle) pour la rentrée de novembre, pour un protocole sanitaire</p>

niveau 1, mais par prudence, ce projet est en suspens pour la période 2, même si pour le moment nous restons en protocole niveau 1. Donc comme pendant le mois d'octobre, les masques pour les élèves ne sont pour le moment pas obligatoires dans les locaux, sauf si nous devons repasser en niveau 2 (jaune), et la plus grande distanciation entre les groupes et les gestes barrières sont encore d'actualité.

Il ne faut pas oublier que cette année, au niveau de l'école, nous avons une contrainte supplémentaire : les travaux, qui ont non seulement réduit la cour de récréation, mais également qui ont éloigné 4 classes dans les algécos, qui, eux, utilisent la cour de l'ALAE.

Question des parents délégués :

1) La limitation du brassage va-t-elle perdurer ?

Oui effectivement, cette limitation risque de perdurer.

2) Est-ce que des tests salivaires vont être mis en place, de quelle façon, à quel moment ?

Comme indiqué dans le mail envoyé aux familles, c'est l'ARS qui décide et les parents en seront informés le moment venu. Ils pourront revenir sur leur accord s'ils le souhaitent, ou donner leur accord à ce moment-là s'ils ne l'ont pas déjà donné auparavant.

d) Le règlement intérieur de l'école : vote du règlement intérieur

Page 2 : toute modification des modalités d'exercice de l'autorité parentale doit faire l'objet d'une information préalable et en temps utile, **auprès de l'enseignante** et de la directrice de l'école.

Page 5 : Ces horaires sont mis en place pour une durée de trois ans **et sont réinterrogés en conseil d'école à l'issue de ces trois années.**

Les APC sont organisées **en groupe restreint** (possible jusqu'au $\frac{1}{2}$ groupe classe)

L'organisation des APC est arrêtée chaque année scolaire par l'inspecteur de l'Education Nationale de circonscription sur proposition du conseil des maîtres et présentée chaque année en conseil d'école.

Le choix des plages horaires de déroulement des APC tient compte de l'organisation péri-éducative proposée par la collectivité territoriale concernée.

Page 7 : Un livret scolaire national unique et numérique (LSU) est constitué pour chaque élève **du cycle 2 et cycle 3.**

Le livret scolaire comporte :

3° Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions **de poursuite de scolarité.**

	<p><u>Page 8</u> : Plusieurs points de pharmacie dans l'école : l'infirmier ainsi que dans chacun des algécos, ainsi que 2 autres côté maternelle.</p> <p><u>Page 9</u> : En cas d'absence de l'enseignant et dans l'impossibilité de le remplacer, l'élève est accueilli dans une autre classe, sauf avis contraire lié au protocole sanitaire.</p> <p><u>Page 10</u> : L'équipe enseignante accueille les nouveaux élèves et leurs familles lors d'une soirée conviviale organisée au mois de juin afin de préparer la nouvelle année scolaire, si les conditions sanitaires le permettent.</p> <p>Les enseignantes organisent courant septembre les réunions de rentrée et se rendront disponibles pour des rencontres individuelles avec les familles dans le courant de l'année scolaire.</p> <p>Les modifications ci-dessus ont été acceptées et le règlement intérieur est validé par l'ensemble du conseil d'école.</p>
<p>4- Le projet d'école</p>	<p>a) Rappel des 3 axes proposés et ajustés suite à la fusion des écoles de l'an dernier, ils sont toujours d'actualité et un avenant pour l'année 2022-2023 est à réécrire (courrier de l'inspection académique du 21/10/2021) :</p> <p>1- <i>La continuité de enseignements (axe national)</i></p> <p style="padding-left: 40px;">En quoi la continuité des enseignements favorise-t-elle la réussite de tous ?</p> <p>2- <i>Développer un climat scolaire propice aux apprentissages.</i></p> <p style="padding-left: 40px;">Que mettons-nous en place pour le développer ? Quelles actions ? Quels partenaires ?</p> <p>3- <i>Le langage dans toutes ses dimensions (du C1 au C3)</i></p> <p>L'ensemble des projets engagés pour l'année 2021-2022 sont en lien avec la citoyenneté et le développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet musique avec notre intervenant Bruno : en maternelle, le projet est développé autour des « P'tites bêtes » et à l'élémentaire autour de la citoyenneté et de l'éducation au développement durable. • Projet « Ecole et Cinéma » pour les classes d'élémentaire (films pour les cycles 2 et films pour les cycles 3) sauf la classe de CE2/CM1 (sur 2 cycles). Elle a prévu d'autres sorties culturelles (musée). • La maternelle va au cinéma en décembre : 2 courts-métrages sur le thème de Noël. Une sortie à Bouconne est prévue en fin d'année sur les petites bêtes et la biodiversité. Les jardins du museum sont aussi une piste. Des sorties de proximité sont prévues (lac du Bocage en période 1). • Projet Classe découverte CP et CP/CE1 : 14 et 15 avril à La Pouzaque dans le Tarn. Ateliers autour du développement durable et de l'environnement. Les enseignantes remercient la mairie qui a donné un avis favorable au

projet et va débloquer des fonds.

- Un projet classe découverte est en cours d'étude pour les 3 classes de CM, la classe de CE2/CM1 ainsi que la classe de CE2 autour du développement durable.

Les parents délégués veulent faire un retour sur la compagnie de bus Duclos avec laquelle il y a souvent des problèmes : bus qui ne vient pas, problèmes récurrents chaque année. Pourquoi continuer avec cette compagnie ?

Enseignantes : tarifs moins élevés, peu de compagnies dans le secteur.

Monsieur le maire : les chauffeurs sont des travailleurs précaires ce qui engendre des difficultés dans les transports scolaires.

Les parents proposent de présenter 2 devis à la mairie de compagnies hors Duclos pour ne plus avoir affaire à eux.

- Projet Citoyenneté et Développement Durable pour la classe de CMB en collaboration avec le CLAS et l'association du Rotary Club, l'objectif à terme étant de toucher l'ensemble des élèves de cycle 3. Travail autour de l'eau et de la santé en lien avec une école au Maroc.
- Projet « le défi écosystème » (électriciens dans frontières) pour les classes de CE2, CE2/CM1 et CMB : le but est de sensibiliser les élèves au recyclage et à l'économie circulaire (ce qui est fabriqué, ce qui est consommé, ce qui est jeté et recyclé) par la réalisation de 3 défis.
- Développement des jeux de cour en maternelle et en élémentaire grâce notamment aux dons de l'association APEL, afin d'encourager l'activité physique et les jeux traditionnels... Nous remercions les membres de l'Association des Parents pour les Enfants de Lespinasse pour leur différentes actions. (500€ pour la maternelle : draisiennes, et 500€ pour l'élémentaire : cordes à sauter, jeux de molky, raquettes sans manche)
- Projet Rugby en P2 : devrait démarrer pour les élèves de CE2 et de CM1 dès le vendredi 19 novembre, mais nous attendons la validation de l'inspection car les intervenants doivent être agréés (club de Saint Jory)
- Piscine : l'aisance aquatique et le savoir nager.

Nous remercions les parents qui se sont mobilisés et qui ont passé l'agrément natation fin juin 2021, en septembre, octobre et hier (lundi 08 novembre).

Pour les élèves de GS, les séances se dérouleront sur 3 semaines en créneaux dits « massés » : 3 séances par semaine sur 3 semaines

Du 31/01/2022 au 18/02/2022 L 14h-15h, me 10h00-11h00 et jeudi 14h-15h

Du 07/03/2022 au 25/03/2022 L 14h-15h, me 10h00-11h00 et jeudi 14h-15h

Pour les élèves de CE1, du 31/03/2022 au 23/06/2022 le jeudi de 10h00 à 10h55.

Pour les élèves de CM2, du 24/03/2022 au 23/06/2022 le jeudi de 11h00 à 11h55.

- Projet Cycle (Vélo) : Projet avec la MAIF à mettre en place avec les élèves de CM afin de valider le savoir rouler. A réfléchir au niveau de l'emplacement où le circuit pourrait être déployé : il y aurait peut être la

	<p>possibilité de privatiser le parking de la crèche mais problématique du temps méridien au niveau de la sécurité du matériel qui reste installé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CLAS, Accompagnement à la Scolarité, proposé par la mairie sous la direction de M. Thirion, a repris cette semaine les lundis et mardis pour des élèves de cycle 3 (8 élèves) et les mardis et jeudis pour des élèves de cycle 2 (8 élèves). <p>Dispositif co-financé par la caisse d'allocations familiales et le conseil départemental.</p>
<p>5 - Le fonctionnement de la coopérative scolaire (affiliée à l'OCCE) et les actions financées pour l'année scolaire</p>	<p><u>Point maternelle : comptes 2020/2021</u></p> <p>Solde au 1/09/20 : 6346,13€.</p> <p>Recettes : 1779,9€ Dons des parents (1012,5€) et ventes des photos (767,4€)</p> <p>Dépenses année 2020/2021 : 3716,72€ : cotisations OCCE 282,03€, visite ferme 390€, spectacle de Noël 606€, spectacle mai conteuse 591€, sorties fin d'année au zoo 633,6€ de bus et 732€ d'entrées ; dépenses par classe (régie d'avance de 150€ par classe : 482€)</p> <p>Solde au 31/08/21 : 4409,31€</p> <p>Cette année, à ce jour, le solde sur le compte est de 4259,31€ + 85€ (dons élémentaire photos fratrices)</p> <p>Recettes : dons des parents 800€ et une partie de la subvention qui a été placée sur le compte de l'élémentaire.</p> <p>Dépenses : 58€ pour compléter l'achat des draisennes, adhésion OCCE 246,48€, régie d'avance 150€ par classe, Sorties cinéma, Bouconne, musée prévues</p> <p>Recettes prévues : photos scolaires, marché de Noël, opération torchons, subventions mairie.</p> <p><u>Point élémentaire : comptes 2020/2021</u></p> <p>Solde au 1/09/20: 11571,97€</p> <p>Recettes : 1611€ de subventions mairie (à réajuster avec la maternelle), participation familles 1540€, photos de classe 1409,10€</p> <p>Dépenses : cotisation OCCE et assurance 528,51€, bibliothèques de classe : 200€ par classe, spectacle au centre culturel 1212€, régie d'avance de 150€ par classe et pour la directrice soit 1500€, cinéma 902,50€, sortie CE1 au château de Bergues 682€, interventions cité de l'espace 1600€, concert Classisco 230€ (en attente de remboursement car la sortie n'a pas eu lieu), repas lors de la visite du collège des CM2 103,20€, divers petits achats 187,44€ (cordes à sauter, fichier de maths, frais bancaires...)</p> <p>Solde au 31/08/21 : 7810,35€ avec des sommes « en cours » pour 323,88€.</p>

	<p>Recettes depuis la rentrée 2021 : Participation familles 1635€,</p> <p>Dépenses : adhésion OCCE 558,84€, régie d'avance 150€ par enseignant soit 1500€, estimation école et cinéma 500€</p> <p>Solde disponible à ce jour de 7210,39€ (avant réajustements avec la maternelle)</p>
<p>6 - Point sur projet d'investissement numérique</p>	<p>Monsieur Alençon a signé la convention concernant le plan de relance Continuité Pédagogique pour l'acquisition d'un socle numérique.</p> <p>Cet investissement de 21893 euros sera effectué sur le budget 2022 pour une mise en service lors de la livraison du nouveau bâtiment.</p> <p>Il comprendra une partie matériel pour 18452 euros et un volet ressources avec la mise en place de l'ENT « ONE ».</p> <p>La directrice : 6 heures de formation continue seront probablement proposées par l'Education Nationale aux écoles se voyant dotées de nouveau matériel et ressources numériques. Les enseignants devront pouvoir s'y inscrire.</p>
<p>7 - Point travaux et extension école</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une application mairie pour centraliser les demandes de travaux à effectuer sur l'école. - L'avancée des travaux pour le nouveau bâtiment du groupe scolaire : une dizaine de jours de retard au départ à cause d'une ligne électrique qui passe sous le bâtiment. Celui-ci a été déplacé d'1m vers le centre de loisirs. Enedis viendra déplacer cette ligne pendant les travaux pour qu'elle ne passe plus sous le bâtiment. <p>La livraison est maintenue courant octobre 2022, éventuellement au mois de septembre. Gros œuvre fini mi-février en principe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un point de vigilance a été émis auprès de Monsieur l'Inspecteur concernant les effectifs de l'an prochain qui sont voués à augmenter avec la livraison des logements du programme immobilier de la commune de Lespinasse dès le 3^{ème} trimestre 2022, les effectifs prévisionnels étant pour le moment de 93 élèves en maternelle et 220 élèves à l'élémentaire. Les effectifs monteront dans le courant de l'année quand les logements seront livrés et habités. <p>Il faut rester vigilants sur les inscriptions en maternelle pour ne pas fermer une classe à la rentrée 2022.</p>
<p>8 - Dates à retenir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Téléthon</u> : le vendredi 03 décembre 2021 <p>Vente de pâtisseries organisée par l'APEL à la sortie de l'école le vendredi à 16h00, dans le sas de l'école entre les deux portails. Une urne sera placée à disposition des parents et chacun pourra donner ce qu'il souhaite. Le goûter sera ensuite déplacé à l'ALAE vers 16h30.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Festivités de Noël</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Le mardi 14 décembre : Repas de Noël sur inscription auprès du service restauration. (portail famille)

- Le jeudi 16 décembre : Le père-noël à l'école
- Le vendredi 17 décembre : le goûter de Noël à l'école ainsi que le marché de Noël proposé par les enseignantes de maternelle de 16h30 à 19h00.

Les enseignantes de maternelle demandent à Monsieur le Maire si le goûter de Noël offert aux élèves de maternelle peut être déplacé au jeudi afin de ne pas entrer en « conflit » avec leur vente de pâtisseries lors du marché de Noël du vendredi.

- Conseil d'école exceptionnel au sujet des horaires à fixer début janvier : proposition du mardi 4 janvier à 18h00.
- 2nd Conseil d'école : le lundi 04/04/2022 à 18h
- Le pont de l'ascension : le jeudi 26 et le vendredi 27 mai, les élèves n'auront pas classe.
- Spectacle musique
 - Spectacle cycle 1 (maternelle) : le mardi 12 avril 2022 à 18h30
 - Spectacle cycle 2 (CP, CP/CE1, CE1, CE1/CE2 et CE2) : le mercredi 08 juin 2022 à 18h30
 - Spectacle cycle 3 (CE2/CM1, CM1/CM2 A, CM1/CM2 B, CM1/CM2 C) : le mardi 14 juin 2022 à 18h30
- 3^{ième} conseil d'école : le jeudi 16/06/2022 à 18h

Secrétaire de séance : Laetitia Monteil

Compte rendu rédigé par : Laetitia Monteil et Valérie MIRANDA-DIOP

Lespinasse, le 09 novembre 2021

